Bulletin de clarifications n° 1 : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'offres

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux Instituts de Formation Professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 24 lots

Réf. : **N° DAO/CB/MCA-M/EW-39-DEF/Gov**

Date de publication : **30 novembre 2021**

Date limite de formuler les questions de clarification **: 31 décembre 2021**
Dale limite de dépôt des offres : **14 janvier 2022 à 15h00**

<table>
<tr><th>N°</th><th>Questions</th><th>Réponses</th></tr>
<tr><td>1</td><td>LOT E3.6 : AUTOMATES PROGRAMMABLES : Est-ce que l'article 1 et 2 doivent être didactisés c-à-d placés dans des boitiers avec des entrées/sorties sur douilles 4 mm afin de faciliter le câblage à l'apprenti ou doivent être livrés à l'état industriel</td><td>les automates doivent être didactisés et placés dans des boitiers avec les E/S sur douilles 4 mm</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Concernant le lot E3.3 : « Banc d'essai hydraulique », les spécifications demandées pour les 2 articles « 3.E.3.3.3 : Banc d'essaie hydraulique » et « 3.E3.3.4 : Banc essai câble » ne nous permettent pas d'identifier le type de produits demandés :
<table>
<tr><td>Banc d'essai hydraulique</td><td>Type de test: Electrique / Hydraulique
Produit testé: Freins hydraulique
Actionnement : Hydraulique Autres caractéristiques: Aéronautique</td></tr>
<tr><td>Banc essai câble</td><td>dimensions du boîtier L313 x P508 x H356 mm • boîtier IP20 en aluminium • masse : environ 13 kg suivant modèle • poignée de transport • refroidissement par ventilateur • bruit maximal de l'ordre de 54 dB(A)</td></tr>
</table>
Merci de nous communiquer plus de détails pour mieux répondre à votre demande</td><td>le Banc d'essai hydraulique, , doit être de type 8371 de Bauer , à commandes électrique, pneumatique et hydraulique .La mesure de couple doit aller jusqu'à 200 FT LB et doit couvrir tout type de freins hydraulique

Le banc d'essai doit être de type DVIM-28 Coudoint, et constitué d'un ensemble de charges commutables, utilisés pour charger électriquement un équipement électrique. Les charges peuvent être résistives, selfiques ou capacitives.
Doit posséder un connecteur de puissance bipolaire, sélection pas à pas de 1A sous 28V- avec 4 commutateurs rotatifs – 24V / 170 A à 28 V/200A</td></tr>
<tr><td>3</td><td>À propos de l'autorisation du fabricant, référez-vous aux IS de 18.2 et au BSF-8 du DAO.</td><td>Une autorisation du revendeur officiel du fabricant, implanté en Europe, est aussi recevable.</td></tr>
</table>

N°	Questions	Réponses
	Nous sommes importateur de matériel technique via des revendeurs ou distributeurs implantés en Europe. Dans ce cas il sera difficile d'avoir une autorisation de fabricant directe. Mais une autorisation du revendeur ou représentant	
4	nos demandes d'éclaircissement à ce stade concernant les 5 lots (du 20-Lot F1 à 24-Lot F5 // Secteur Cuisine et Pâtisserie) : • Pouvez-vous svp nous transmettre les plans sous format exploitable autocad (DWG); • Pour les articles neutres en inox (tables/plonges/meubles neutres..), pouvez-vous svp confirmer que ces articles doivent être en inox AISI 304 a minima ;	Lien de téléchargement des plans : https://drive.google.com/drive/folders/1O9CfrBiUk77X7sEduebD8BfY5tWqc64z?usp=sharing Oui nous confirmons que tel que tous les articles neutres doivent être en Inox AISI 304 au minimum.
5	Merci de nous transmettre les plans d'implantation sous format exploitable autocad (DWG)	Voir réponse n°4
6	L'article 16.E7.2.6 Touret à meuler pour affûtage ce touret est trop grand et ne convient pas à l'utilisation aluminium en plus il est fabriqué par une seule entreprise « MAPE » qui ne le fait plus. Il peut être remplacer par un touret de 200 mm	OK pour le remplacement par 200 mm
7	L'article 16.E7.2.14 affuteuse de lames cette machine permet d'affuter des lames allant jusque 850 mm or les machines utilisées dans les centres de formations ou par les artisans comportent des lames de maximum 510mm	OK pour le remplacement par 510mm
8	La liste des pièces de rechange, est ce que nous devrons fournir après le contrat ?	La liste des pièces de rechange est à fournir à la soumission.
9	Pour la garantie d'offre, prière de confirmer si nous devrons respecter IS 22.2 et 2.2 (a) (page 53 volume I) ou ce qui est décrit sur les pages 3 et 4 du même volume.	Merci de vous référer à l'addendum n°1 qui lève cette confusion
10	Facilité de ligne de crédit : Devrons nous fournir ces documents même si nous n'avons pas recours aux facilités bancaires et disposons de nos propres moyens pour financer ce projet	Il faut juste que votre banque confirme par une attestation que vous avez des moyens suffisants à hauteur du montant minimum exigé.
11	la facilité de ligne de crédit : est-ce que c'est une estimation du montant de marché ou c'est une avance qui peut être accordée au fournisseur au fur est à mesure de la livraison du matériel ?	Non ; la facilité de crédit n'a rien à voir avec l'estimation et ce n'est pas une avance. Pour ce qui concerne l'avance merci de vous référer à la sous-clause 14.1 des Conditions Particulières du Contrat. Il est à préciser aussi que l'estimation globale du présent appel d'offres n'est pas publiée.
12	Est-ce que les budgets alloués (Facilité de ligne de crédit) pour chaque lot sont en **TTC** ou en **HT** ?	Il ne s'agit pas de budget alloué pour chaque lot, c'est juste pour jauger la capacité financière du fournisseur à exécuter le contrat, et que les montants exigés n'incluent pas de taxes.